



PRÉ-ÉTUDE DE DIAGNOSTIC AGENDA 21 DE LA COMMUNE DE

SAUVAGNON

(AUDIT REALISE LE 4/10/2016)

AGENDA



21

**FINALITÉ 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE
L'ATMOSPHÈRE**

**FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES
RESSOURCES**

FINALITÉ 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

**FINALITÉ 4 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE
GÉNÉRATIONS**

**FINALITÉ 5 : DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET
DE CONSOMMATION RESPONSABLE**

FINALITÉ 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

FORCES DE LA COMMUNE

◆ GESTION DE L'ÉNERGIE

- * GNR pour les engins municipaux
- * Recours aux énergies renouvelables
- * Maîtrise de la consommation d'énergie :
 - Régulation du chauffage la nuit et le week-end
 - Isolation correcte pour la majorité des bâtiments publics et isolation optimale pour l'école
 - Extinction des appareils électriques la nuit et le week-end
 - Absence d'illumination des façades des bâtiments publics non résidentiels; extinction des vitrines des locaux commerciaux à minuit
 - Diagnostic énergétique au niveau du groupe scolaire
 - Eclairage public (sur tout le territoire de la commune)
 - Lampes à iodures métalliques, lampes à vapeur de sodium et LEDS
 - Horloge astronomique; extinction de l'éclairage public pendant la nuit, excepté au niveau du Bourg; mise en fonctionnement à minuit
 - Audit des installations d'éclairage public
 - Eclairage de l'intérieur des bâtiments publics avec des néons et des ampoules basse consommation; détecteurs de passage et d'horloges
 - COE (Conseil d'Orientation en Energie) pour tous les bâtiments publics de la commune

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ GESTION DE L'ÉNERGIE

- * Energies fossiles consommées par la commune : électricité pour le chauffage des « petits » bâtiments publics et gaz naturel pour les plus importants ; carburant pour les véhicules municipaux
- * Absence de sensibilisation de la population aux économies d'énergie
- * Absence de véhicule communal électrique

FINALITÉ 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

FORCES DE LA COMMUNE

◆ DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

*Réseau routier diversifié : A64 et A65 à proximité (aucune nuisance recensée), nombreuses routes départementales, routes communales (34 kms), une route forestière au sein de la forêt communale, chemins ruraux bien entretenus

*PLR « des Luy de Béarn »: 8 boucles de randonnées pédestres et 10 itinéraires pour vélos sur le territoire communautaire

*Nombreux sentiers de randonnée sur la commune :

→Sentiers de randonnées inscrits au PLR :

•« Dans la Plaine du Pont Long » et « Le Bois de Sauvagnon » (boucles)

•Sentiers pédestres permettant d'aller d'un village à l'autre

•Boucle VTT dite « Tour du Luy de Béarn »; nombreuses autres boucles ou circuits VTT ayant un passage sur Sauvagnon

•Itinéraires du PLR protégés au titre du PDIPR et gérés par le Conseil départemental

→Entretien, balisage des sentiers inscrits au PLR et création d'outils de communication, effectués par la communauté de communes

→Au sein du Bois de Sauvagnon: sentiers de randonnée et trois circuits de randonnées (gérés par la commune)

→Espace Sports d'Orientation : circuits de course d'orientation au sein du bois de Sauvagnon

*Gare à proximité, sur la commune de Pau (13 kms)

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

*Absence de réseau ferroviaire sur la commune

*Pas de retombées économiques par la présence d'un réseau ferroviaire à proximité

FINALITÉ 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

FORCES DE LA COMMUNE

◆ DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS (suite)

★ Développement des transports peu ou non polluants :

→ Ligne 822 (Pau-Arzacq) avec possibilité d'arrêt au Champ de foire (ligne de transport interurbain sur réservation)

→ Lignes IDELIS :

● Ligne "Proxilis 20" desservant les zones d'activités du Pont-Long, du Bruscos et de Sauvagnon-Aéroport ; ligne reliant le centre-ville de Pau et l'aéroport Pau-Pyrénées

● Ligne « Flexilis Nord »: transport à la demande avec arrêts possibles à plusieurs endroits de la commune

● Transports scolaires « Sclaris »

→ En 2009, opération « Jevéalékolapié » (initiative de la commission scolaire) pour se diriger à pieds vers l'école; à ce jour, démarche effectuée de manière spontanée

→ Pistes cyclables sur la commune et création de nouvelles quand possibilité de réalisation

→ Très nombreux itinéraires/cheminements piétonniers entretenus (plus de 60 kms) reliant tous les pôles de vie de la commune

→ Covoiturage :

● Pratique du covoiturage de manière spontanée: 3 espaces de « rassemblement » sur la commune

● Sensibilisation des habitants: article paru dans le bulletin municipal et lien vers BlaBlaCar sur le site Internet de la commune ; site dédié à partir de celui du Conseil départemental 64

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS (suite)

★ Transports scolaires ne pouvant pas être utilisés par les particuliers

★ Absence de référencement, sur le site Internet du Conseil départemental 64 des « parkings de covoiturage », présents sur la commune

FINALITÉ 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

PROJETS ET ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

◆ GESTION DE L'ÉNERGIE

- *Projet d'acquérir un véhicule électrique (non utilitaire) pour les services communaux
- *Projet d'implanter des bornes électriques au centre festif
- *Projet de mettre en place des panneaux photovoltaïques sur la toiture et la façade de la Maison Lechaud et une chaudière à bois (pellets ou granulés, à déterminer)
- *Projet d'inclure une horloge permettant la régulation du chauffage lors de la restructuration de la Mairie
- *Sensibiliser la population aux économies d'énergie (réunions publiques, articles dans le bulletin municipal....)

◆ DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

- *Projet de créer une route avec une piste cyclable
- *Réfléchir, avec le CD64, à la mise en place d'une signalétique positionnant les parkings de covoiturage sur la commune

CRITÈRE DISCRIMINANT

*Absence de Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) pour les logements communaux, les locaux commerciaux et les bâtiments d'une superficie supérieure à 250m² accueillant un ERP de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie (école élémentaire, centre festif, salle des sports, Eglise)

APPRÉCIATION : RÉSOUDRE LE CRITÈRE DISCRIMINANT EN PRIORITÉ

FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

FORCES DE LA COMMUNE

◆ RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

- ★ Recensement d'espèces protégées et de peuplements remarquables (étude d'impact du tracé routier Hauban Nord-Ouest)
- ★ Forêt communale classée en zone N
- ★ EBC sur 10% de la superficie totale de la commune
- ★ Partenariat avec l'ONF (plan de gestion de la forêt communale)
- ★ Sensibilisation des associations: mise en place et retrait des affiches publicitaires en lien avec leurs manifestations
- ★ Enfouissement des lignes aériennes sur une partie du territoire communal

◆ GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

- ★ Gestion des cours d'eau :
 - Nombreux cours d'eau sur le territoire communal :
 - Le Luy de Béarn (2ème catégorie) et Le Géés
 - L'Ayguelongue, Le Bruscos, Le Gélis, Le Labarthe
 - Cours d'eau d'intérêt communautaire : l'Ayguelongue, le Bruscos, le Gees, le Labarthe et le Luy de Béarn: aménagement des berges et entretien effectués par la communauté de communes
 - Entretien du Gélis par les propriétaires riverains

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

- ★ Aucune mesure de protection de l'environnement identifiée sur le territoire communal (ZNIEFF, NATURA 2000, sites naturels classés ou inscrits, réserves naturelles, arrêté de biotope....)
- ★ Absence de conservation de variétés locales par la création d'un arboretum, par exemple
- ★ Absence de Règlement Local de Publicité (RLP) permettant de protéger le cadre de vie (patrimoine architectural, paysager ou naturel)
- ★ Pas de sensibilisation de la population à la protection des milieux et à la préservation de la biodiversité

FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

FORCES DE LA COMMUNE

◆ GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU (suite)

→Entretien et aménagement des berges des cours d'eau effectués également par l'AAPPMA le Pesquit sur son domaine halieutique

→Valorisation des cours d'eau : pêche, Luy de Béarn et Le Gées utilisés pour l'étiage de la station d'épuration d'Uzein, parcours vitae surplombant le Luy, circuits de randonnée, coin pour les enfants

★PPRI concernant le Luy de Béarn et ses affluents, le Laps et le Gées: création de bassins écrêteurs au niveau du bassin de Gées, sur la commune de Sauvagnon

★Lac collinaire sur le territoire intercommunal permettant d'une part, l'irrigation de plus de 1000 hectares de cultures (ASA) et d'autre part, d'assurer un étiage minimum pour le Gées et le Luy de Béarn

★Economies d'eau :

→Sensibilisation annuelle des consommateurs par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

→Systèmes économiseurs d'eau dans les bâtiments et installations publics : robinets à boutons poussoir et chasses d'eau économiques

→Arrosage municipal effectué le matin; plantation de plantes vivaces privilégiée car moins consommatrices d'eau (peu d'annuelles)

→Arrosage du stade par le biais de l'ASA

★Gestion des eaux pluviales : bassin de rétention des pluies d'orage au niveau d'un lotissement, pouvant servir pour la défense incendie

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

★Pas de sensibilisation par la commune, de la population aux économies d'eau

★Utilisation de l'eau du réseau pour l'arrosage des jardins

★Absence de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage municipal, le fonctionnement de WC publics, le nettoyage des véhicules communaux...

★Pas de prétraitement des eaux de ruissellement des places, des parkings et des chaussées

FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

FORCES DE LA COMMUNE

◆ GESTION DES REJETS

★ Zonage d'assainissement en place (révisé)

★ Assainissement individuel (villages excentrés du Bourg et de moins en moins présent) :

→ SPANC communautaire permettant de s'assurer de l'état des ouvrages, du bon écoulement des effluents, et de l'état de l'installation sur les plans sanitaire et environnemental

→ Visite du SPANC effectuée sur tout le territoire communal

→ 2 bassins de décantation au niveau des ateliers

★ Assainissement collectif (près de 95% des installations) :

→ Réseau de collecte de type séparatif sur une partie des zones pourvues par l'assainissement collectif

→ Station d'épuration à Uzein (20 000 équivalents-habitants) gérée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Luy de Béarn (SIA) :

- Bonne qualité des rejets

- Convention de rejets avec la commune de Sauvagnon et d'une autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques du 5^{ème} RHC, avec le SIA

- Boues mélangées avec des déchets verts collectés sur le territoire communautaire; compost épandu sur des terrains agricoles, selon un plan d'épandage (pas de terrains concernés sur la commune de Sauvagnon)

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ GESTION DES REJETS

★ Nombreuses installations d'ANC non conformes (76% des 86 installations existantes contrôlées en 2014)

★ Réseau de collecte de type unitaire au niveau du plus grand lotissement de la commune (60 habitations) entraînant la venue d'eaux parasites à la station d'épuration

FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

FORCES DE LA COMMUNE

◆ GESTION DES DECHETS

*Compétence «collecte des ordures ménagères (OM) et collecte sélective» exercée par le SIECTOM Coteaux Béarn Adour

*Compétence «traitement des déchets» transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Bassin Est des Pyrénées Atlantiques

*Ordures ménagères (OM) :

→Collecte hebdomadaire en porte à porte sur la majorité de la commune et plateformes permettant aux particuliers d'acheminer leur container quand collecte en porte à porte non faisable

→Bonne utilisation des équipements de collecte

→Absence de décharge sauvage et réhabilitation de l'ancienne

→OM traitées à l'usine d'incinération de LESCAR (production d'électricité revendue à EDF); déchets ne pouvant pas être recyclés, valorisés ou incinérés, acheminés vers le Centre de stockage de déchets ultimes non dangereux de Précilhon (à côté d'Oloron-Sainte-Marie)

*Emballages recyclables :

→Collecte effectuée en porte à porte tous les 15 jours (conteneurs à couvercles jaunes et caissettes vertes)

→Déchets recyclables envoyés au centre de tri de Sévignacq

→Centre festif équipé à l'extérieur de bacs pouvant accueillir les ordures ménagères et les emballages recyclables

→Conteneur « Relais » pour la collecte des vêtements au niveau de l'école, sur le chemin du stade

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ GESTION DES DECHETS

*Absence collecte saisonnière renforcée (mais pas d'utilité)

*Pas de nettoyage de l'ancienne décharge avant completement

FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

FORCES DE LA COMMUNE

◆ GESTION DES DECHETS (suite)

* Compostage :

→ Individuel, encouragé par le SIECTOM proposant un kit de compostage; à ce jour, plus de 50% de foyers équipés

→ Déchets organiques communaux : composteur à la cantine et compost utilisé pour le jardin potager de l'école; feuilles et plantes acheminées à la plateforme de compostage à Serres Castet

* Mulching au niveau du stade; déchets de taille broyés et utilisés comme Bois Raméal Fragmenté pour le paillage

* Autres déchets envoyés à la déchetterie de Serres Castet ou de Navailles Angos

* Récupération des fusils et des cartouches par Suez Environnement; conteneur pour les déchets de venaison à la Maison de la Nature

* Sensibilisation de la population:

→ Ambassadrices du tri (ayant effectué du porte à porte) et présentes lors de manifestations

→ Communication reprise par la commune (feuille du mois)

→ Possibilité d'utilisation de verres consignés (en verre) fournis par la collectivité avec possibilité de lavage au centre festif ; supports pour les OM et pour le tri lors des manifestations

* Récupération de certains déchets ménagers sur la commune: piles et cartouches d'encre à la Mairie (pour usage interne); bouchons à l'école

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ GESTION DES DECHETS (suite)

* Pas de données précises sur les quantités de déchets acheminés à la déchetterie par les habitants et professionnels de la commune de Sauvagnon

* Absence de benne ou de ramassage des encombrants (mais pas de demandes de la part des particuliers)

FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

PROJETS ET ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

◆ RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

- ✳ Poursuivre l'enfouissement des lignes sur l'ensemble du territoire communal

◆ GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

- ✳ Projet de restructuration du Luy de Béarn jusqu'à Dax avec travaux effectués sur la commune de Sauvagnon
- ✳ Projet de création d'un bassin écrêteur sur le bassin du Labarthe
- ✳ Projet de mettre en place une cuve de récupération des eaux de pluie à la Mairie dans le cadre de sa restructuration et aux ateliers municipaux (pour l'arrosage et le nettoyage des véhicules pour ce dernier cas)
- ✳ Réfléchir à la possibilité d'utiliser l'eau de l'ASA pour l'arrosage municipal

◆ GESTION DES REJETS

- ✳ Projet d'effectuer un réseau de collecte de type séparatif au niveau du lotissement présentant à ce jour un réseau de collecte unitaire
- ✳ Sensibiliser les propriétaires présentant un ANC non conforme à se mettre aux normes ; les informer d'éventuelles aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (à hauteur de 4200€ selon les critères d'éligibilité définis par l'AEAG)

◆ GESTION DES DECHETS

- ✳ Mise en place de la part incitative par le SIECTOM Coteaux Béarn Adour en réflexion
- ✳ Projet d'installer un composteur au sein du futur éco quartier
- ✳ Projet de collecte de pneus par le SIECTOM
- ✳ Projet du SIECTOM de mise en place d'un accès aux déchetteries avec barrière (ouverture avec badges) et relevé de la plaque d'immatriculation des utilisateurs
- ✳ Mettre à disposition des particuliers les conteneurs à piles et à cartouches d'encre à la Mairie ; développer cette démarche à l'école

CRITÈRE DISCRIMINANT

- ✳ Absence d'élaboration du PCS incluant le Dossier D'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

APPRÉCIATION : RÉSOUDRE LE CRITÈRE DISCRIMINANT EN PRIORITÉ

FINALITÉ 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

FORCES DE LA COMMUNE

◆ QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

★Gestion de l'eau potable :

→Production de l'eau potable par le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (SMNEP)

- Ressources issues de l'eau des Pyrénées, entièrement protégées et suffisantes

- Traitement de l'eau par simple chloration; eau de bonne qualité à la sortie des stations de traitement

→Distribution de l'eau potable aux abonnés assurée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction à l'Eau Potable (SIAEP) Luy Gabas Lées :

- Un ouvrage de stockage de 400m³ sur la commune refait entièrement et alimentant le haut de la commune ; bas du village alimenté par des châteaux d'eau sur Serres Castet et Montardon

- Rendement proche de 75% en 2015 (avec objectif de 80% d'ici 2024); pression satisfaisante chez les particuliers (besoin parfois de réducteurs)

- Eau distribuée de bonne qualité

- Absence de canalisation/branchement en plomb et de canalisation en amiante

★Prix raisonnable de l'eau au robinet : 1.60€ HT, quel que soit le cubage (à l'exception des professionnels)

★Fontaine sur la commune (eau du réseau en circuit fermé); pancarte signalant la non potabilité de l'eau

★Points d'eau gratuits dans tous les lieux publics

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

FINALITÉ 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

FORCES DE LA COMMUNE

◆ SYSTEME EDUCATIF

*Système scolaire sur la commune :

→Rénovation de l'ensemble du groupe scolaire; possibilité de s'y rendre à pieds car important réseau piétonnier

→Ecole maternelle : PS à GS et classe bilingue occitan; 5 ATSEM

→Ecole élémentaire : CP au CM2; classe bilingue occitan

→Cantine avec repas confectionnés sur place avec produits issus de circuits courts

→Classes équipées d'un vidéoprojecteur, d'un tableau blanc et d'un ordinateur pour l'instituteur (pour toutes les classes de l'école élémentaire et pour 2 classes de Petite Section); école élémentaire disposant de 12 minis ordinateurs

*Collège de secteur René FORGUES à Serres-Castet

*Système périscolaire sur la commune :

→Nouveaux rythmes scolaires et TAP mis en place en 2014 et assurés par des agents municipaux, des associations, des intervenants extérieurs et des bénévoles ; TAP gratuits

→Garderie périscolaire et Accueil de Loisirs Associé à l'École (partie aide aux devoirs) (services payants)

→Accueil de Loisirs Sans Hébergement avec projet pédagogique

→Assistantes maternelles

→ABD Home Service proposant la garde des enfants de moins de 3 ans

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

FINALITÉ 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

FORCES DE LA COMMUNE

◆ SYSTEME EDUCATIF (suite)

★Système périscolaire le plus proche : Maison de la Petite Enfance à Serres-Castet regroupant une crèche intercommunale et un Relais Assistantes Maternelles

★Sensibilisation des scolaires au développement durable : sorties scolaires, interventions d'organismes extérieurs, expositions, projet pédagogique

★Services médico-éducatifs:

→APF ATELIERS DES PYRENEES implanté sur la commune

→ESAT COUSTAU, ESAT COLO à Lescar (sur le territoire de la communauté de communes)

◆ VALORISATION DE LA SOLIDARITE ET DE LA VIE LOCALE

★Dispositions en faveur des personnes défavorisées :

→Logements sociaux en bon état:

●Gérés par la commune : au nombre de 5

●Gérés et appartenant à Habitelem : 88 appartements et 8

maisonnettes

→Mise à disposition gratuite d'internet à la Mairie ; Wi Fi gratuit à l'intérieur du centre festif

→Emploi d'une personne en Contrat d'Avenir aux services techniques

→Convention avec «Le Relais»: soutien d'une entreprise engagée dans la lutte contre l'exclusion par la création d'emplois durables pour des personnes en difficulté

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ SYSTEME EDUCATIF

★Sensibilisation des scolaires au développement durable : absence de mare pédagogique, de sentier pédagogique, de participation à la semaine européenne du développement durable, de participation à une journée de nettoyage de la nature

★Absence d'IME sur la commune et sur le territoire communautaire

◆ VALORISATION DE LA SOLIDARITE ET DE LA VIE LOCALE

★Absence de partenariat avec des organismes de solidarité comme Emmaüs, UNICEF...

FINALITÉ 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

FORCES DE LA COMMUNE

◆ VALORISATION DE LA SOLIDARITE ET DE LA VIE LOCALE (suite)

→ Confection d'une des deux « boîtes à lire » par les services techniques et les emplois jeunes du centre Alexis-Peyret de Serres-Castet

→ « Ateliers de l'emploi » chaque mois (espace dédié à la Mairie)

* Dispositions en faveur des personnes handicapées :

→ Diagnostic accessibilité des ERP effectué ; Ad'Ap déposé ; certains travaux de mise en accessibilité déjà réalisés

→ Places de parking matérialisées

→ Participation à l'emploi des personnes handicapées (achat de papier par exemple)

* Manifestations culturelles :

→ Expositions

→ Organisation de la journée du patrimoine (visite du couvent et de l'Eglise)

→ Festival de Rue (tous les 5 ans); concerts à l'Eglise

→ Programmation culturelle

◆ ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RESEAU ASSOCIATIF

* Tissu associatif très important et très actif ; création en cours d'une association de jeunes afin de gérer le futur skate parc

* Subventions allouées aux associations; mise à disposition de locaux et de matériel; aide logistique effectuée par les agents municipaux

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ VALORISATION DE LA SOLIDARITE ET DE LA VIE LOCALE (suite)

* Absence d'emploi de personnes handicapées au sein de la collectivité

* Absence d'organisation du Téléthon sur la commune

FINALITÉ 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

FORCES DE LA COMMUNE

◆ ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

*Nouvelles populations s'installant majoritairement en résidence principale

*Fréquentation touristique étalée de Mai à Octobre; présence d'une quinzaine de campings cars par jour (sur toute l'année)

*Espaces à disposition des touristes, des randonneurs; points d'eau gratuits et WC publics

*Accueil des populations :

→Accueil des nouveaux arrivants fin juillet autour d'un « apéro » municipal et en septembre avec les associations et une rencontre avec les élus

→Remise de documents de présentation de la commune

→Offre locative suffisante

◆ MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

*Quelques services publics présents sur la commune :

→Mairie, Poste, Bibliothèque municipale Pierre Beaucor

→Défense incendie (poteaux incendie)

*Services publics présents à proximité, sur le territoire intercommunal :

→Gendarmerie à Serres Castet

→Service de secours et d'incendie au niveau de l'aéroport, et prochainement, à Navailles Angos

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

FINALITÉ 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

PROJETS ET ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

◆ QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

- *Réflexion sur la mise en place d'une indication sur les robinets desservis par le réseau d'eau potable

◆ SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE

- *Projet d'équiper les classes de moyenne section et de grande section d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur pour l'instituteur
- *Développer la sensibilisation des scolaires au développement durable :
 - Créer un sentier/une mare pédagogique
 - Refaire vivre le jardin pédagogique (dans le cadre des TAP par exemple)
 - Projet de participer à la semaine européenne du développement durable
 - Projet de créer une carte des essences dans un parc avec les enfants
 - Réfléchir à la mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire

◆ VALORISATION DE LA SOLIDARITE ET DE LA VIE LOCALE :

- *Projet de faire appel à une personne civique pour mener l'Agenda 21 de la commune
- *Projet de création d'une résidence jeune au sein de la Maison Lechaud (projet incluant des critères d'écoconstruction avec notamment une chaudière bois)

◆ ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION :

- *Projet de création d'un éco-quartier « Les pentes du Bourg » (prévue par le PLH de la communauté de communes)

◆ MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS :

- *Projet de restructuration de la Mairie

CRITÈRES DISCRIMINANTS

- *Absence de diagnostic du plomb hydrique à l'école
- *Absence d'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

APPRÉCIATION : RÉSOUDRE LES CRITÈRES DISCRIMINANTS EN PRIORITÉ

FINALITÉ 4 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

FORCES DE LA COMMUNE

◆ DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

- ★ Politique d'information interne à la commune :
 - Bonne circulation des informations au sein de la Mairie
 - Affichage des informations légales; mise à disposition d'informations plus générales à la Mairie et dans la « Feuille du mois »
- ★ Participation de tous aux décisions collectives :
 - Réunions publiques d'information sur divers sujets
 - « Conseil des Sages »: personnes issues de la commune ayant un rôle consultatif et de propositions
 - Journal de la collectivité; « Feuille du mois »; mailing pour la diffusion des informations
 - Elus de proximité par secteur
- ★ Politique d'information externe de la commune :
 - Site Internet communal
 - Communication hors de la commune par l'intermédiaire de France Bleu Béarn (radio), de La République et de Sud-Ouest (presses locales)

◆ GESTION DE L'ESPACE

- ★ Documents d'urbanisme et maîtrise foncière :
 - PLU approuvé en 2012 ; PLUI en cours
 - Instauration du droit de préemption urbain
 - Maîtrise foncière :
 - Absence de constructions irrégulières
 - Présence de zones 2AU (zones à urbaniser)

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

- ★ Communication de la communauté de communes uniquement avec les délégués communautaires
- ★ Absence de panneaux officiels dans les différents quartiers de la commune permettant une diffusion de l'information municipale (notamment pour les personnes n'ayant pas d'accès à Internet)
- ★ Absence de Conseil Municipal des Jeunes
- ★ Absence de consultation publique
- ★ Pas de communication par l'intermédiaire de magazines (celui du CD64 par exemple...)

◆ GESTION DE L'ESPACE

- ★ 500 hectares de terrain agricole pénalisés par l'existence d'un PPRI (200 hectares), d'un PEB (Plan d'Exposition au Bruit sur 200 hectares) et du passage d'une canalisation de gaz (100 hectares)

FINALITÉ 4 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

FORCES DE LA COMMUNE

◆ GESTION DE L'ESPACE (suite)

* Bâti communal :

→ Diagnostic amiante effectué sur certains bâtiments publics

→ Rédaction d'un Etat des Risques Naturels, Miniers et Technologiques pour un logement communal suite à un changement de locataire (commune concernée par un PPRI et en zone de sismicité 3)

→ Diagnostic termites au niveau du bâtiment communal

* Patrimoine :

→ Patrimoine archéologique avec présence de tumulus

→ Patrimoine rural non protégé (couvent, Eglise, oratoire, Maison Lechaud...); mise en valeur par des articles de presse, de la journée du patrimoine et du site internet de la commune

→ Petit patrimoine entretenu (croix, puits communaux, fontaine)

* Nombreux aménagements de sécurité routière; « Charte du parent conducteur responsable » créée par les enfants de l'école élémentaire en collaboration avec la sécurité routière afin de sensibiliser les parents et d'améliorer la sécurité autour de l'école

* Préservation de l'esthétique de la commune : qualité des espaces verts, participation au concours des villes et des villages fleuris avec obtention de la 1^{ère} fleur en 2015 au niveau régional, actions de fleurissement, qualité du mobilier urbain, propreté des rues, des monuments et des édifices

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ GESTION DE L'ESPACE (suite)

* Absence d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

* Absence de bâtiments HQE sur la commune

* Pas d'utilisation de bois certifié lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments

* Absence de Monuments Historiques sur la commune

* Pas de mise en valeur « sur site », du patrimoine rural non protégé et du petit patrimoine (pose de panneaux explicatifs par exemple)

FINALITÉ 4 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

FORCES DE LA COMMUNE

◆ RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

* Population active majoritaire (77% de la population de 15 à 64 ans, sources INSEE 2013) avec 70% d'actifs ayant un emploi

* Elue de permanence pour les recherches d'emploi

◆ DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

* Services de santé présents sur le territoire communal; défibrillateurs au niveau de la salle des sports, du Centre festif et du stade; plan canicule en place

* Autres services de santé présents sur le territoire intercommunal

* Services aux personnes âgées :

→ Structure d'accueil sur la commune : EHPAD intercommunal des Luys en Béarn; gestion de l'EHPAD par le Centre intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

→ Structures d'accueil sur le territoire intercommunal gérées par l'association PAP 15 du Canton de Thèze:

• MARPA à Thèze : petits logements adaptés pour personnes en relative autonomie (établissement non médicalisé)

• Accueil de jour « Les Tournesols » à Sévignacq avec mise en place d'un système de transport permettant la prise en charge de la personne à son domicile

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

* Population active de 15 ans et plus ayant un emploi et résidant à Sauvagnon, ne restant pas exercer sur la commune mais sur les territoires voisins (près de 83% en 2013, sources INSEE)

FINALITÉ 4 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

FORCES DE LA COMMUNE

◆ DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE (suite)

→Services pour les personnes âgées souhaitant rester à leur domicile :

- Aides à domicile: ADMR du Canton de Lescar, ADMR de Thèze et ABD Home Service
- Portage de repas assuré uniquement par l'ADMR de Thèze (liaison froide)
- Services de Soins Infirmiers à Domicile du Canton de Thèze (basé à Lescar)
- Système de téléalarme (MSA, ADMR)
- Elue de la commune pouvant être contactée par les personnes âgées si besoin

→Commission « Personnes âgées » de la communauté de communes depuis 2010

→Repas des anciens organisé par la commune en Mars/Avril pour les personnes de plus de 65 ans ; colis de fin d'année offerts pour les personnes de plus de 80 ans et chocolats pour celles présentes à l'EHPAD

◆ MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

- *Nombreux services au public sur la commune
- *Nombreuses structures communales dont un skate parc en cours de création
- *Parcs (Bellehigue, Lechaud) ; aire de jeux pour les enfants

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

- *Absence de prise en charge du système de téléalarme par la collectivité

FINALITÉ 4 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

FORCES DE LA COMMUNE

◆ MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC (suite)

* Espace nautique intercommunal sur la commune de Serres Castet et géré par la communauté de communes

* Couverture Internet Haut Débit sur toute la commune

* Couverture en téléphonie mobile satisfaisante

* Site cinéraire avec présence d'un columbarium et d'un espace pour la dispersion des cendres

◆ IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

* Appartenance à la communauté de communes des Luys en Béarn (22 communes)

* Adhésion à différents syndicats intercommunaux

* Appartenance au Pays du Grand Pau (gestion par un syndicat mixte) avec mise en œuvre du SCOT (approuvé en juin 2015)

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

* Absence de jumelage avec une autre commune (impliquée dans le développement durable par exemple) ou un pays (malgré diverses tentatives auprès du Québec, de la Bretagne...)

FINALITÉ 4 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

PROJETS ET ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

◆ DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

- ★ Réflexion sur la création d'un comité de pilotage Agenda 21 intégrant une section « jeunes »

◆ GESTION DE L'ESPACE

- ★ Projet de mise en œuvre d'un nouveau PAB afin de compléter les dents creuses présentes sur le territoire communal
- ★ Fournir l'ERNMT los de tout nouveau contrat de location (de logements communaux ou de locaux commerciaux)
- ★ Réfléchir à la réalisation de panneaux d'indication routière en occitan (comme par exemple, les entrées du village, les hameaux), en lien avec la création de classes dédiées à ce patrimoine linguistique

◆ DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

- ★ Projet de créer des logements pour des personnes âgées autonomes sur un terrain communal

◆ MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

- ★ Projet de créer un musée dans une partie du couvent
- ★ Projet de réserver des espaces pour de l'animation
- ★ Projet création d'un espace pour le tir à l'arc, d'un practice de golf et d'un terrain synthétique

◆ IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

- ★ Création d'une nouvelle communauté de communes au 1^{er} janvier 2017, avec regroupement de 66 communes

CRITÈRES DISCRIMINANTS

★ Mettre à jour les diagnostics amiante ayant été effectués avant 2013 et effectuer les diagnostics amiante sur les autres bâtiments publics (excepté la Mairie) et les locaux commerciaux si construits avant 1997; effectuer le diagnostic Amiante des Parties Privatives des 12 logements communaux (excepté l'appartement au-dessus de la Poste) si construits avant 1997

- ★ Effectuer le diagnostic plomb des logements communaux si construits avant 1949

APPRÉCIATION : RÉSOUDRE LES CRITÈRES DISCRIMINANTS EN PRIORITÉ

FINALITÉ 5 : DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

FORCES DE LA COMMUNE

◆ ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

* 800 hectares dédiés à différentes activités agricoles: cultures et élevages; pratique d'une agriculture raisonnée; commune couverte par de nombreuses IGP

* Politique d'accueil des exploitations agricoles :

→ Prise en compte de ces exploitations dans le PLU

→ Location de terrains communaux à des agriculteurs

* Espaces naturels :

→ Zones humides au bord du Bruscos, taillis privés

→ Forêt communale (103 hectares) entretenue et régénérée en liaison avec l'ONF (gestion certifiée); plan de gestion 2014-2033 avec organisation de coupes régulières

◆ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

* Nombreuses PME/entreprises dont 133 hectares accueillant le 4^{ème} RHFS et le 5^{ème} RHC, les pistes de l'aéroport Pau-Pyrénées et l'Ecole des Troupes Aéroportées (ETAP)

* Politique d'accueil :

→ Deux zones d'activités: au Bruscos (10 hectares) et à l'Aéroport (20 hectares) ; création en cours de la ZAC du Bruscos (20 hectares, dont 5 à 6 hectares déjà commercialisés) ; couverture en "tout fibre optique" sur l'ensemble des ZA depuis 2010

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

* Absence d'agriculteur bio sur la commune

* Pas de production AOC/AOP sur le territoire

* Absence de location de bâtiment communal pour l'accueil d'exploitations agricoles

FINALITÉ 5 : DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

FORCES DE LA COMMUNE

◆ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES (suite)

→Centre de vie industriel de Sauvagnon, sur la ZA de l'Aéroport: location de locaux par la communauté de communes

→Société d'Economie Mixte du Luy de Béarn ayant pour but d'accompagner les entreprises dans leur installation (recherche de terrains et de financement)

◆ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

*Nombreux commerces présents sur la commune de Sauvagnon ; commerces ambulants

*« Zone commerciale et de services » au sein de la commune représentant près de 90 emplois

*Locaux communaux accueillant des activités commerciales

*Zone commerciale sur le territoire communautaire (Serres Castet)

◆ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ARTISANS

*Nombreux artisans installés sur le territoire communal

*Possibilité d'implantation d'activités artisanales sur les ZA présentes sur la commune, et notamment sur la ZAC du Bruscos

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

*Absence de mise à disposition de bâtiment ou de terrain communal pour l'accueil d'entreprises

*Pas d'aides financières (communauté de communes Pays, CD64, Région) pour l'installation d'entreprises

◆ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

*Pas d'aides financières (communauté de communes Pays, CD64, Région) pour l'installation d'activités commerciales

◆ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ARTISANS

*Pas de mise à disposition de bâtiment communal pour l'accueil d'une activité artisanale

*Pas d'aides financières (communauté de communes Pays, CD64, Région) pour l'installation d'activités artisanales

FINALITÉ 5 : DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

FORCES DE LA COMMUNE

◆ VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

- *Aire pour camping-car dans le centre bourg; aire de vidange et point d'eau à l'arrière du Centre Festif
- *Office de Tourisme communautaire (sur l'Agglomération de Pau)
- *Supports publicitaires sur la commune; nombreuses manifestations touristiques à vocation commerciale

◆ INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ACHATS PUBLICS

- *Introduction de critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offre et les cahiers des charges
- *Pas d'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires pour les espaces publics ; plan de gestion différencié; signature de la charte 0 pesticides ; utilisation de méthodes alternatives avec matériel adapté
- *Produits alimentaires issus de circuits courts pour la cantine; un produit bio par mois (poulet); territoire pilote afin d'évaluer les possibilités de développer l'approvisionnement des produits bios et/ou locaux
- *Fonctionnement interne de la Mairie respectueux de l'environnement :
 - Utilisation recto verso du papier, diminution des impressions couleur
 - Dématérialisation des factures, des tickets de cantine, des actes administratifs...

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

- *Peu hébergements pour les touristes présents sur la commune de Sauvagnon : chambres d'hôtes et un hôtel
- *Absence d'office de tourisme et de Point Information sur la commune de Sauvagnon et sur le territoire intercommunal

◆ INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ACHATS PUBLICS

- *Absence d'introduction de critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offre et cahiers de charges pour les marchés de travaux publics
- *Absence d'utilisation de papier PEFC, FSC ou Ecolabel Européen pour les ramettes, les enveloppes, l'édition du bulletin municipal...

FINALITÉ 5 : DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

PROJETS ET ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

◆ ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

- ★ Projet d'installation d'un maraîcher sur 40 hectares de terres avec 6 hectares dédiés à la culture bio avec création d'un point de vente sur la commune
- ★ Réfléchir à la certification PEFC de la forêt communale

◆ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

- ★ Projet d'inscrire dans le futur PLUI, 30 hectares de terrains communaux en « industriel » afin d'en faire une zone économique

◆ VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

- ★ Projet de créer des chambres d'hôtes au sein du couvent
- ★ Sensibiliser les propriétaires de logements vacants (4%, données INSEE 2013) à la création de gîtes ou de chambres d'hôtes
- ★ Développer les supports publicitaires de la commune : affiches, prêts à poster, cartes postales...
- ★ Projet de créer un plan d'eau sur un terrain agricole et un autre au niveau du carrefour des 2 rivières dans le bois de Sauvagnon pour effectuer du tourisme rural

◆ INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ACHATS PUBLICS

- ★ Faire apposer le logo « imprim'vert » sur les bulletins municipaux et sensibiliser l'imprimeur à l'utilisation de papier recyclé pour l'édition de ces derniers
- ★ Projet d'enherber le cimetière
- ★ Développer les produits bio pour la confection des repas du restaurant scolaire

Critère discriminant

- ★ Néant

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Céline ROBERT

*Chef de projet Agenda 21
Association Nationale Notre Village
Le Clos Joli
19500 MEYSSAC*

E-Mail : terreavenir19@notrevillage.asso.fr Tel : 05 55 84 08 70